

Hiver 2021

**Responsable : Martine Roberge**

### Objectifs

1. Cerner, comprendre et appréhender la démarche scientifique de type ethnographique.
2. Être bien au fait des règles d'éthique et de déontologie professionnelle.
3. Amorcer une réflexion critique sur l'enquête orale à partir d'expériences de terrain privilégiées et encadrées.
4. Élaborer un rapport d'enquête.

### Contenu

Ce cours est une initiation aux méthodologies de terrain dans une perspective ethnologique et d'étude du patrimoine culturel. Il vise à préparer à la réalisation de recherches fondamentales et appliquées et à constituer des sources sur la base d'observations in situ et de témoignages. Ce cours est à la fois théorique et pratique.

### Fonctionnement

Cours magistraux entrecoupés d'ateliers et de travaux pratiques. Les étudiant(e)s seront invité(e)s à faire part de leur propre démarche d'enquête et pourront bénéficier d'un encadrement individualisé en plus du suivi assuré dans le cadre des exercices en classe. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est de 9 heures. Il se peut que certaines séances exigent plus de travail que d'autres notamment dans la réalisation des exercices pratiques. Ce cours s'appuie sur le Portail des cours et peut être suivi à distance.

### Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur « Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) » doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'informations, voir la Procédure de mise en application des accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca>.

## Évaluation

L'évaluation est continue et répartie comme suit :

- Schéma d'entretien : 10 %
- Entretien et guide d'écoute : 25 %
- Journal de terrain: 10 %
- Rapport d'enquête : 40 %
- Examen : 15 %

## Bibliographie

La bibliographie détaillée sera fournie au début du cours.

[Politiques départementales](#)